

DESCRIPTION DU RÔLE

Pour la fonction de

Conseil Financier du Comité Europe AMGE

Rôle principal:

Assister la Présidente et soutenir le Comité Europe en veillant à ce qu'il remplisse ses responsabilités financières pour l'AMGE et particulièrement pour la Région Europe.

Le Conseil Financier est nommé par le Comité Europe AMGE si aucun membre élu du Comité ne possède les compétences financières requises ou si le Comité Europe AMGE préfère que la Fonction Financière soit prise en charge par un membre de Comité ex-officio ayant une formation spécifique en finances.

Tâches :

- ◆ Veiller à ce que la Région Europe fonctionne selon le cadre financier de l'Association Mondiale et garantir une étroite relation de travail entre la Région Europe et le Comité des Finances mondial.
- ◆ Soutenir et contribuer à l'élaboration des budgets annuels et triennaux en ligne avec les processus budgétaires généraux de l'AMGE et selon toute direction donnée par l'Association mondiale.
- ◆ Réviser les documents financiers (rapports financiers périodiques/ rapports trimestriels) avant les réunions de Comité ou autre entité compétente, par ex. les auditeurs, et discuter de tous points ou questions avec le Comptable et/ou Directrice régionale, et assurer que les questions importantes soient discutées lors de la présentation au Comité.
- ◆ Assurer que l'information sur les Finances régionales soit fournie aux Organisations Membres de manière claire et dans les temps.
- ◆ Préparer le rapport financier de la Conférence européenne du Guidisme en collaboration avec la Présidente du Comité Europe et la Directrice Régionale et travailler ensemble pour veiller à ce que les recommandations appropriées soient proposées. Sur demande, mener des ateliers sur les finances ou des sessions consultatives sur les finances.
- ◆ Contribuer à la pérennité de toutes les sources de revenus y compris la Contribution volontaire Europe, les subventions et donations.
- ◆ Conseiller le Comité Europe sur des sujets financiers généraux.
- ◆ Assister aux Réunions de Comité Europe AMGE comme requis

Méthodes de Travail

Le Comité Europe AMGE diffusera un appel ouvert à toutes les Organisations Membres de la Région Europe pour proposer des candidats compétents. Ensuite, le Comité Europe AMGE ou ses représentants délégués proposeront et sélectionneront le candidat approprié.

Le Conseil Financier sera nommé par le Comité Europe pour une période de trois ans, à renouveler pour un autre terme de trois ans, ne pouvant toutefois pas excéder six années consécutives. La prise de fonction débutera et prendra fin aux Conférences mondiales.

Le Conseil Financier assistera aux réunions du Comité Europe AMGE, comme requis et toutes les dépenses seront prises en charge par le Région Europe selon les termes de polices et procédures de l'AMGE. Toute présence aux autres réunions régionales sera fonction de l'acceptation initiale de la Présidente du Comité Europe et les dépenses seront normalement toujours couvertes par la Région Europe sauf avis contraire statué. Le Conseil Financier aura accès à tous les documents utiles à sa fonction. Suivant la description de son rôle, pour garantir la production de rapports financiers, le comptable doit se mettre en rapport avec le Conseil financier avant la diffusion de ces rapports financiers.

Le Conseil Financier est un membre non-votant, ex-officio du Comité Europe AMGE

Le Conseiller Financier travaillera tout spécifiquement avec la Présidente du Comité Europe, la Directrice régionale, le Comptable régional, tout comme avec le Comité des Finances et le Département des Finances au niveau mondial.

Révisé en avril 2008